MAIRIE DE PREMEYZEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Juillet 2026

Le 09 juillet 2026, le Conseil Municipal de Prémeyzel, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Sylvain VIGHETTO, Maire.

Etaient présents : Lionel CARRIER, Marion COTS, Quentin FAUNY, Laure TONINI, Sylvain VIGHETTO
Absents : 5
Pouvoirs : 1 – Nicolas CERISOT donne pouvoir à Sylvain VIGHETTO

Secrétaire de séance : Laure TONINI

Ordre du jour :

1. Délibération Versement Subventions aux associations
2. Délibération du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
3. Délibération Prise en charge mutuelle et prévoyance
4. Prix Concession cimetière
5. Contrat Renouvellement Poste de secrétaire de Mairie
6. Courrier de Mme JAMBOIS-MAZUEL
7. Points divers

Ouverture de la séance : 20h08

1. Délibération Versement des subventions aux associations

Le Conseil municipal décide que les subventions accordées aux associations d'intérêt général seront reconduites.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Centre Léon BERARD (Centre de traitement du cancer – Lyon)	700,00€
Croix-Rouge française (Aide humanitaire française)	150,00€
Prévention Routière (Sensibilisation aux dangers sur la route)	150,00€
Chambre des Métiers & Artisanat (Accompagnement des entreprises)	150,00€
SEMA (Soutien au pastoralisme dans l'Ain)	100,00€
Sou des Ecoles de Peyrieu	1.500,00€

Les subventions aux associations locales seront attribuées sur demande, après examen des dossiers et des actions menées au bénéfice de la commune et de ses habitants.

ASSOCIATIONS LOCALES
AMINATURE
SOCIETE DE CHASSE DE PREMEYZEL
PREM'ZEL PATONS
THE FLAT PANTIES

2. Délibération du SCoT Annexe

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bugey est un document de planification et d'urbanisme qui a pour objectif d'organiser de manière cohérente le développement de notre territoire et d'en fixer les grandes orientations d'aménagement sur les 20 prochaines années.

Après délibération, le Conseil municipal rejoint les observations formulées par certains représentants communaux et émet un avis favorable sur le projet, sous réserve que la thématique de l'Eau soit prise en compte dans le document, en tant qu'enjeu transversal et structurant de l'aménagement du territoire.

3. Délibération Prise en charge mutuelle et prévoyance Annexe

Le Maire rappelle au Conseil municipal les obligations réglementaires imposant aux employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à savoir :

- Pour la garantie prévoyance, une participation minimale de 20% du montant de référence fixé à 35€
- Pour la garantie santé, à compter du 1er janvier 2026, une participation minimale de 50% du montant de référence fixé à 30€.

Le Conseil municipal prend acte de ces obligations réglementaires.

A ce jour, la commune n'a pas arrêté les modalités de mise en œuvre de cette participation, notamment le choix entre :

- Le recours à un contrat labellisé
- Une convention de participation par l'intermédiaire du Centre de gestion

Les démarches seront engagées prochainement, après consultation du Centre de Gestion, afin de proposer, lors d'une prochaine séance, les modalités de mise en œuvre de cette participation, dans le respect de la réglementation en vigueur.

4. Prix Concessions cimetière

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs des concessions du cimetière communal ont été fixés par délibération du 30 septembre 1997 et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis cette date.

A l'occasion d'une récente inhumation, il est apparu nécessaire de revoir l'organisation du cimetière : révision du règlement, mise à jour du plan, vérification des dimensions des emplacements, révision des durées des concessions et actualisation des tarifs.

Afin d'accompagner la commune dans cette démarche, pourront notamment être consultés :

- Le Service Etat civil de la Ville de Belley

Coordonnées : cimetiere@belley.fr / Tel 0479422303

- M. Philippe GIRAUT, Professionnel des Pompes funèbres-Marbrerie du plateau d'Hauteville

Coordonnées : pompesfunebresduplateau@orange.fr / Tel 0474408939

Il est également proposé de mettre fin à l'attribution de nouvelles concessions perpétuelles afin d'assurer une gestion durable du cimetière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :

- de mettre fin, à compter de ce jour, à l'attribution de nouvelles concessions perpétuelles
- de fixer les tarifs des concessions comme suit :
  - Concession de 15 ans : 150€
  - Concessions de 30 ans : 300€

- d'engager une révision globale du règlement et de l'organisation du cimetière (règlement, plan, dimensions des emplacements, durées des concessions et tarification)
- qu'une nouvelle délibération sera présentée ultérieurement afin d'approuver l'ensemble de ces dispositions.

5. Contrat de renouvellement du poste de Secrétaire de Mairie

Mme CHETRIT Lise, actuelle Secrétaire de Mairie de la commune de Prémeyzel, a fait part au Conseil municipal, en vue du renouvellement de son contrat, des souhaits suivants :

- S'engager sur un contrat de travail d'une durée de 3 ans (contrat actuel 1 an)
- Augmenter son temps de travail (3 journées au lieu de 2, avec horaires suivants : 8h30/16h00)
- Faire coïncider ses congés avec les vacances scolaires

  - Concernant les points ci-dessus :
    Les élus présents reconnaissent une charge de travail importante, du fait des nouveaux dossiers et de la mise à jour des dossiers antérieurs, mais souhaitent obtenir des renseignements auprès du Centre de Gestion (CDG) avant de prendre une décision (type de contrat, durée, période d'essai, congés, formations …).
    Réponse d'ici mi-août

- Télétravailler, durant ses congés, pour répondre aux urgences
  - Le Conseil municipal n'est pas favorable au travail en distanciel en général. Il faudra que la secrétaire de Mairie s'organise en amont de ses congés pour régler les dossiers les plus urgents, bulletins de salaires …
  - L'ordinateur devra rester en Mairie, pour que les élus puissent avoir accès aux mails et dossiers en cours.

- Tenir la permanence Mairie durant les vacances d'été, les lundi et vendredi (au lieu des lundi et jeudi)
  - Les jours d'ouverture au public de la Mairie ne changeront pas, à savoir qu'une permanence doit être maintenue les lundi et jeudi, aux horaires suivants :
    Lundi : 8h00 - 12h30 / 13h00 – 15h30
    Jeudi : 8h00 – 12h30 / 13h00 – 15h30

6. Courrier de Mme JAMBOIS-MAZUEL

Le Conseil municipal examine la demande de Mme JAMBOIS Monique, qui propose à la commune de racheter une maison en ruine dont elle est copropriétaire, bien situé 1 Route du Lac – 01300 PREMEYZEL
Le bien étant actuellement rattaché à sa maison d'habitation, un bornage et une division parcellaire devront être réalisés avant toute vente.
La propriétaire laisse à la commune le soin d'estimer la valeur du bien.

Les élus envisagent dans un premier temps de solliciter le service des Domaines et d'un géomètre afin d'obtenir une estimation et un devis de bornage.
L'achat du terrain est toutefois considéré comme une première étape pertinente, compte tenu de son état actuel jugé dangereux et dégradé et de sa situation attenant au local communal.

Un courrier de réponse sera adressé à Mme JAMBOIS dans les plus brefs délais.

7. Points divers

- <u>Demande de soutien aux frais de cantine</u> Annexe

Le Conseil examine la demande d'une famille de Prémeyzel concernant la participation financière aux frais de cantine importants d'un enfant, orienté par la MDPH à l'école Jean Ferrat de Belley.

- Les élus rappellent que, jusqu'à présent, la commune a toujours refusé de financer les frais liés à une scolarisation choisie dans une autre école que celle de Peyrieu. Toutefois, l'affectation scolaire de l'enfant résulte d'une décision de la MDPH et non d'un choix des parents.

Avant de se prononcer, le Conseil adressera un courrier à la famille afin de recueillir le détail des frais engagés et des aides déjà perçues, pour réexaminer la demande à partir de ces éléments.

- <u>Fermeture des chemins en raison du risque incendie</u>

Le Conseil organise la mise en œuvre rapide de l'arrêté de fermeture des chemins, avec pour objectif de limiter les accès aux espaces naturels durant la période de risque incendie élevé, tout en assurant une signalisation claire et en maintenant les accès indispensables aux activités agricoles et forestières.

- <u>Prêt et location du matériel communal</u>

Le Conseil échange sur les conditions de prêt et de location du matériel communal (chapiteaux, barnums, tables ..) et sur la nécessité de clarifier les règles.

Seront prochainement mises à jour les règles précises de mise à disposition des équipements communaux (règlement, fiche de prêt, inventaire d'entrée et de sortie, gratuité/location …)

- Entretien de la Station d'Epuration communale

Le Conseil, aux vues des nombreuses dégradations constatées et du manque d'entretien de la station d'épuration confiée à une entreprise prestataire chargée de la maintenance, décide de constituer un dossier sur les dysfonctionnements constatés et d'envisager si nécessaire le recours à un nouveau prestataire.

- Prévention des incendies

Le Conseil décide d'organiser une visite avec le SDIS afin d'évaluer les pistes forestières, les accès des secours et les aménagements à prévoir dans le cadre de la prévention des incendies.

- Arrosage des jardinières et Accès à l'eau

- Le Conseil municipal a recherché une solution pratique pour permettre aux volontaires chargés du fleurissement, de bénéficier d'un accès encadré à un point d'eau communal, lorsque les récupérateurs d'eau sont à sec.

Il est proposé de mettre à disposition une clé donnant accès à un point d'eau communal, sous la responsabilité de Mme Monique PILAUD, Conseillère et Référente Fleurissement.

- Suite à la demande d'un administré, le Maire rappelle que l'accès aux puits communaux pour un usage privé est interdit, pour des questions de sécurité et de salubrité.

Questions soulevées par un conseiller municipal **Annexe** : Courriel

- L'intérêt du gravillonnage des routes communales
  Technique pouvant provoquer des pertes d'adhérence, un impact environnemental
  Demande d'une étude comparative entre le coût du gravillonnage et un enrobé (durée de vie, fréquence des interventions ..)

- Les élus reconnaissent que le gravillonnage peut être gênant, notamment pour les deux-roues. Ils rappellent toutefois que cette technique est utilisée sur les routes secondaires, qu'une signalisation temporaire est systématiquement installée pour sensibiliser les conducteurs à « lever le pied » et que le balayage des gravillons est effectué par la Communauté de Communes 30 jours après les travaux.

  Cette technique reste une solution d'entretien économique pour prolonger la durée de vie des chaussées. Des devis ont été demandés pour refaire certains secteurs en enrobé, mais ils n'ont pas encore été reçus, même s'ils restent beaucoup plus onéreux.

- La création d'un lieu climatisé (salle communale)

- Le Conseil retient l'idée d'équiper la salle communale d'un système de climatisation dans le cadre de sa future rénovation afin d'améliorer l'accueil des habitants et des personnes les plus fragiles, lors des canicules.